

Rappel de l'engagement de la commune à la démarche PIP® et à l'obtention du label

Toute commune ayant adhééré de façon contractuelle à la *Charte pour l'aménagement durable des sites portuaires d'intérêt patrimonial et de leurs héritages maritimes associés*, et dont l'admission les communes au label « Port d'intérêt Patrimonial® » a été prononcée, reçoit de l'Association PIP l'autorisation:

- d'apposer aux différentes entrées de son chef-lieu le panneau normalisé portant la dénomination et l'emblème figuratif du label « Port d'intérêt Patrimonial® ».
- d'utiliser, pour elle-même et les associations sans but lucratif dont elle est membre (Syndicat d'Initiative, Office de Tourisme, Comité des Fêtes ...), cette dénomination et cet emblème figuratif, sur tous documents de communication: dépliants, affiches, tracts, en-tête de lettres, enveloppes, bulletin municipal, ouvrages divers ... à condition que la dénomination et l'emblème figuratif soient reproduits sans modifications du graphisme et prioritairement en couleurs.

En échange de cette autorisation accordée, la commune s'engage sur les cinq ans à venir à :

- Utiliser la feuille de route comme un document de référence pour l'ensemble des actions menées dans le périmètre du projet PIP ; actions préconisées en accord avec le comité de suivi du label désigné localement et les membres du jury. **Pour Le Faou :**

le bureau municipal : le maire et ses adjoints ainsi que le (s) conseiller(s) délégué(s) représentant la commune à l'association *Port d'Intérêt Patrimonial®*, un représentant des associations localisées sur la commune et impliquées dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine maritime (*Tenzoriou Bro Ar Faou* et *Patroed an aod*), un représentant des associations impliquées dans les animations maritimes (Centre nautique de Moulin Mer et association des plaisanciers de Terenez).

- Poursuivre ses efforts en faveur de l'amélioration de la conservation, de la protection et de la mise en valeur, du développement, de la promotion et de l'animation du patrimoine maritime existant sur son territoire,
- Participer activement aux actions conduites par l'Association en faveur de l'ensemble des communes labélisées « Port d'intérêt Patrimonial® », en assurant notamment auprès de ses habitants et visiteurs la promotion de l'Association et de ses activités à l'échelle de la région Bretagne et au-delà.
- Verser annuellement à l'Association la cotisation au montant fixé par chaque Assemblée Générale,
- Verser à l'Association la participation aux frais de réexpertise (400€) devant intervenir périodiquement et systématiquement tous les 5 ans,
- Utiliser, dans ses différentes actions de promotion et publicité, la dénomination et le logotype « Port d'intérêt Patrimonial® » et apposer notamment dans ce cadre le panneau « Port d'intérêt Patrimonial® » aux entrées principales de son bourg,
- Transmettre toutes demandes d'utilisation du logo et du nom, émanant de prestataires économiques et culturels divers, domiciliés sur son territoire (hôteliers, restaurateurs, prestataires touristiques divers, commerçants, artisans, producteurs divers de biens et services ...) à l'Association, seule qualifiée à décider de l'autorisation de délivrer le droit d'usage de la marque par ces prestataires.
- Porter à la connaissance de l'Association tous les cas qu'elle pourrait repérer d'utilisation non autorisée et frauduleuse du logo ou de la dénomination « Port d'intérêt Patrimonial® ».

Feuille de route du Faou

Rappel du Projet PIP de la Commune du Faou

Le patrimoine maritime du Faou en remontant le fil de l'eau depuis le port jusqu'à la forêt du Cranou.

Le Faou est une commune littorale de la rade de Brest localisée au fond d'une des nombreuses rias au croisement de routes anciennes reliant Quimper, Landerneau et Brest. De cette situation exceptionnelle, Le Faou présente une double fonction : celle de carrefour terrestre et de port de fond de rade. C'est ainsi que, sur les fondations d'anciennes mottes, s'est développée une petite cité féodale. Successivement contrôlée par de puissantes familles, la ville affirme son essor marchand entre le XVIème et le XVIIème siècles et de port de cabotage par où transitaient les bois prélevés dans la forêt du Cranou et destinés à la construction des plus beaux navires de la *Royale de Brest*. Cette prospérité se manifeste par la construction d'une pluralité de bâtis civil et religieux depuis les bords de la rivière du Faou jusque dans les terres d'arrière-côte en direction du Cranou.

Plus récemment en 1971, à ce territoire exigü d'à peine 275 hectares, furent rattachés les 909 hectares de la commune de Rumengol. Avec un passé glorieux riche de ses nombreux échanges entre la terre et la mer, la commune du Faou a entamé il y a 40 ans des démarches de protection de son patrimoine bâti. Avec vingt-trois maisons à encorbellement datant du XVIème siècle, une église celle de St-Sauveur (1544-1680) édifée en face du port et un sanctuaire dédié à Notre Dame de Rumengol, la commune a validé une Aire de Mise en Valeur du Patrimoine qui est devenue depuis Site Protégé Remarquable. La protection et la valorisation de cette richesse patrimoniale et naturel vaut à la commune de faire partie de l'association des petites Cités de caractère et de celle des plus beaux Villages de France (jusqu'en 2015). En complément des démarches de label en place nous candidotons au label « Port d'Intérêt Patrimonial® » afin que **l'ensemble des facettes qui composent l'identité de ce territoire de culture maritime soit relié par le fil de l'eau: le port, la ville foire, le bourg d'arrière-côte et la forêt maritime, et pour qu'elles puissent être de nouveau créatrice d'inspiration et d'éducation pour les jeunes générations de Faouistes.**

Par secteur, trois tableaux :

- Tableau 1 : l'intérêt patrimonial
- Tableau 2 : les risques
- Tableau 3 : les potentialités et recommandations

Par tableau, sept items d'analyse retenus :

1. Bâti architectural
2. Paysage et cônes de vue
3. Espaces publics
4. Parcellaire, foncier
5. Sociabilité
6. Animation
7. Promotion territoriale

« Le Faou-un territoire d'échanges et de prospérité »



Les secteurs d'intérêt patrimonial maritime du Faou :

1-Le port du Faou

2-La ville de faire du Faou

3-Bourg d'arrière-côte de Rumengol

4-Forêt maritime du Cranou

Association « Port d'i

® » cc

Oze

franço

49.64./ associationPIP@gmail.com

ITEMS	Note	INTERET PATRIMONIAL SECTEUR 1 : LE PORT DU FAOU
Bâti architectural		<ul style="list-style-type: none"> ● La Ria ● Le quai Quélen et la darse ● Le quartier St Joseph, faubourg industriel, sur l'ancienne route de Landerneau. ● La minoterie/conserverie ● La rue de la grève
Cône de vue et paysage		<ul style="list-style-type: none"> ● Cône de vue majeur, depuis le pont en direction de l'embouchure de la ria du Faou, ● Cône de vue secondaire depuis la darse en direction de l'église et du pont. ● Cône de vue secondaire depuis le pont en direction de la zone humide en amont de la rivière <i>Ster Goz.</i>
Espaces publics		<ul style="list-style-type: none"> ● Placette Saint Joseph ● Le quai Quélen avec d'un côté le parking du marché et de l'autre le parking de la darse.
Parcellaire, foncier		<p><u>Majorité</u> : petit parcellaire foncier qui a généré un bâti en front de mer très imbriqué.</p> <p><u>Dans quelques cas</u> : un parcellaire plus grand correspondant à une activité économique (minoterie, hangar).</p>
Sociabilité		<p>C'est le lieu où les dynamiques urbaines et portuaires convergent. Les commerces de la place Saint Joseph et du quai Quélen se situent au carrefour des routes départementales et communales.</p>
Animation		<p>Le port contribue beaucoup à l'animation de ces lieux de vie.</p>
Identité		<ul style="list-style-type: none"> ● Les fêtes et rassemblements de bateaux traditionnels de la Rade de Brest. ● Biodiversité des milieux marins et naturels qui caractérisent les paysages et les milieux de la Rade de Brest.

ITEMS	Note	RISQUES du SECTEUR 1 : LE PORT DU FAOU
Bâti architectural		<p>La plupart des bâtis liés au maritime ne sont pas reconnus comme ayant une valeur patrimoniale Dénaturation progressive du bâti maritime au profit d'une logique résidentielle et touristique. La standardisation du site portuaire pour obtenir une meilleure fonctionnalité.</p> <p><u>Protections foncières</u> : achat de la minoterie-conserverie par la commune.</p> <p><u>Protections réglementaires</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • AVAP/site patrimonial remarquable • Classement de la ria en zone Natura 2000
Cône de vue et paysage		Peu de risques (beaucoup de parcelles classées Ns au titre de la loi littoral ou N)
Espaces publics		Les aménagements d'espace publics ne doivent pas être trop ostentatoires au risque de masquer les éléments bâtis et les éléments naturels qui participent fortement au paysage culturel du Faou (à savoir le quai Quélen, le pont, la minoterie, le front portuaire bâti).
Foncier		Pas de risque
Sociabilité		Que la trop grande fonctionnalité du site et le trafic routier intense ne rendent désagréable ce lieu de vie et de centralité portuaire.
Animation		Que ces ruelles anciennes ne soient plus du tout habitées à l'année par les locaux (habitat malcommode et peu adapté au besoin de confort de la vie moderne).
Identité		Que la promotion touristique ne porte que sur la ria du Faou et ses espèces naturelles en excluant l'aspect historique de ce port.

ITEMS	Note	POTENTIALITES/RECOMMANDATIONS du SECTEUR 1 : LE PORT DU FAOU
Bâti architectural		<p>Protéger et valoriser au mieux les éléments bâtis présentant un intérêt patrimonial maritime, par un règlement adapté dans le PLU, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empêcher les ajouts qui ne tiendraient pas compte de l'architecture du bâti d'origine et qui viendraient casser l'homogénéité de l'ensemble du bâti du front portuaire le plus ancien (rue de la rive). • Homogénéiser les façades du front portuaire par le choix d'un ton proche du bâti d'origine ou le respect des pierres apparentes. • Protéger le bâti existant dans le respect de ses codes d'architecture d'origine. <p>l'ensemble de la darse en tant que patrimoine dans le PLU en lien avec leur restauration.</p>
Cône de vue et paysage		<p>Considérer le site portuaire du Faou dans son ensemble et travailler avec les communes de Hanvec et de Rosnoën à la prise en compte de la protection et à la valorisation de ce paysage maritime de la ria du Faou. Malgré le faible risque de dégradation du paysage naturel, il est important d'informer les communes voisines et les partenaires de territoire de l'intérêt de préserver aussi les éléments bâtis.</p>
Espaces publics		<p>Eviter les ajouts de mobiliers urbains (bacs à fleurs, transats...) évocateurs d'une station balnéaire et non d'un port. Laisser dialoguer dans cet espace les deux rives opposées en soulignant le bâti parmi une végétation choisie (plutôt arborées). Travailler finement les liens entre les quartiers retro littoraux et le port, par séquences urbaines.</p>
Parcellaire, foncier		...
Sociabilité		<p>Réserver l'utilisation des petites places à l'animation sociale courante (terrasses de commerce, va-et-vient des usagers du port).</p>
Animation		<p>Favoriser la déambulation dans le secteur en créant des poches de stationnement à proximité du site. Inviter les piétons depuis le front portuaire à déambuler dans les rues et ruelles intérieures. Favoriser les activités nautiques ludiques modernes de façon ponctuelle</p>
Identité territoriale		<p>Encourager la présence des bateaux d'intérêt patrimonial en leur proposant une bonne place dans le port et avec des conditions favorables. Lutter contre les espèces invasives et préserver le patrimoine maritime bâti et naturel de la Rade de Brest dans un même souci d'équilibre.</p>

ITEMS	Note	INTERET PATRIMONIAL DU SECTEUR 2 : LA VILLE FOIRE
Bâti architectural		<ul style="list-style-type: none"> ● L'église Saint Sauveur ● Les maisons de la place aux cendres ● Les maisons de la rue du Général De Gaulle ● Les maisons de la place des fusillés et des résistants ● Les maisons de la place aux foires (→ en tout 23 bâtis inscrits ou classés au titre des en Monuments Historique)
Cône de vue et paysage		Cône de vue majeur depuis la route départementale qui traverse la place aux foires. Cônes de vue secondaires: <ul style="list-style-type: none"> - depuis la rue de Rosnoën sur la place des résistants et des fusillés. - depuis le bas de la rue du Général De Gaulle en direction vers le haut de la rue.
Espaces publics		Les places et placettes tout comme les ruelles dans les villes féodales représentent l'essentiel de l'espace public. Avec une trame urbaine assez resserrée, les places offrent de l'espace de vie et une respiration dans la ville tandis que les ruelles présentent des échappées depuis ces places en direction des quartiers de facture plus récente.
Parcellaire, foncier		Parcellaire foncier ancien hérité des villes féodales.
Sociabilité		La ville foire a conservé son rôle de pôle commercial d'intérêt.
Animation		Ce lieu historique est encore habité à l'année. Il existe de nombreuses animations toute l'année.
Identité		Ville de foire au carrefour de routes terrestres et maritime.

ITEMS	Note	RISQUES DU SECTEUR 2 : LA VILLE FOIRE
Bâti architectural		<p>Il existe peu de risques du fait du statut homologuée de la ville au label des <i>Petites Cités de Caractère</i>[®] et au regard des efforts menés par la municipalité pour restaurer ce bâti remarquable.</p> <p><u>Protections foncières</u> : L'église appartient à la commune.</p> <p><u>Protections réglementaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'église inscrite aux Monuments Historiques et le site classé y compris les arbres • Site patrimonial Remarquable (ancienne AVAP)
Cône de vue et paysage		De ne pas tenir compte de l'importance du cône de vue secondaire, celui des rues intérieures.
Espaces publics		Ajouter de petits aménagements « passe-partout » (bac à fleur, panneaux d'information, platelages...) de façon incohérente et inadaptée à ces lieux historiques.
Foncier		Peu de risque
Sociabilité		D'avoir des aménagements publics de type parking comme lieu de rendez-vous et de sociabilité. Le Faou est identifiée comme étant la porte d'entrée de la presqu'île de Crozon. Les flux automobiles sont très nombreux.
Animation		N'avoir que des commerces ouverts en saison et des événements festifs ; ce qui engendre une perte d'animation à l'année.
Identité		Perte de l'identité maritime des quartiers au profit d'une trop grande considération du bâti féodal et de la ville foire.

ITEMS	Note	POTENTIALITES/RECOMMANDATIONS DU SECTEUR 2 : LA VILLE FOIRE
Bâti architectural		Maintenir les prescriptions dans le PLU et le PLUi en vue du maintien en l'état du bâti d'intérêt patrimonial.
Cône de vue et paysage		Du fait de la forte imbrication des éléments bâtis liés, il est important de travailler en séquences les rues pour faire ressortir au mieux la variété des formes urbaines historiques. Dans la continuité de l'opération de réaménagement de la place des fusillés et des résistants, travailler les transitions entre les pavés et les ruelles bitumées aux bas-côtés enherbés.
Espaces publics		Conserver dans les ruelles, les bas-côtés enherbés et favoriser un fleurissement adapté au pied des maisons. Proposer un itinéraire de découverte bis reliant et valorisant la Motte féodale et la Conserverie par la zone humide.
Parcellaire, foncier		Protéger et valoriser le parcellaire foncier hérité de la ville féodale.
Sociabilité Animation		Valoriser les « différentes centralités » que constituent les places aux cendres, la place aux fusillés et résistants et la place aux foires. Soulager l'animation de la place aux foires vers l'intérieur de la ville-foire pour éviter l'accumulation de fonctions sur cette place qui fait également office de place de la mairie, de nœud routier et de place multimodale (arrête des cars, lieu de covoiturage, parking). Favoriser la déambulation depuis ces places en direction du port.
identité		S'appuyer sur le bâti présentant un intérêt patrimonial pour expliquer la vie maritime dans ces quartiers autrefois. Sensibiliser les habitants des lieux aujourd'hui à cette histoire et communiquer autour de ce lien avec, par exemple, la réalisation d'un jeu de cartes postales, d'un concours de photos, de petits films à mettre en avant sur le site internet de la commune..).

ITEMS	Note	INTERET PATRIMONIAL DU SECTEUR 3/ LE BOURG D'ARRIERE-COTE DE RUMENGOL
Bâti architectural		<ul style="list-style-type: none"> • Sanctuaire de Notre-Dame de Rumengol : église du XVIème, chapelle gothique et autel de la vierge et fontaine Notre-Dame-de-Tout-remède. • Le bâti situé de part et d'autre de la D42 datant principalement de la fin du XIXème-début XXème (depuis le numéro 55 jusqu'au 154) et qui constitue un village-rue au pied de Notre Dame de Rumengol. • Les ruines de la chapelle Saint jean
Cône de vue et paysage		<p><u>Cône de vue majeur :</u> Depuis le sanctuaire de Notre-Dame de Rumengol en direction de la rade de Brest.</p> <p><u>Cône de vue secondaire :</u> Depuis la départementale D42 qui domine le vallon du Rulan en contre bas et sur Quimerc'h en face.</p>
Espaces publics		Les murets en pierres qui soulignent la route à flanc de coteau et ceux délimitent le sanctuaire.
Parcellaire, foncier		Le petit parcellaire correspondant à l'habitat situé le long de la Départementale 42 contraste avec les grandes parcelles des anciens manoirs (reun ar beuzit) et du sanctuaire de Notre-Dame de Rumengol.
Sociabilité		<p>L'école Diwan, la Maison Familiale Rurale de Rumengol en tant que centre de formation sont des lieux de sociabilité important sur Rumengol.</p> <p>Le sanctuaire de Notre-Dame de Rumengol attire également les visiteurs.</p>
Animation		Les deux grands pardons diocésains (en mai pour la Sainte Trinité) et en août (fête de Marie).
identité		Notre-Dame de Rumengol caractérise fortement ce bourg d'arrière côte. Son pardon attirait de nombreux marins car le culte voulait que « celui qui prie la vierge de Rumengol, ne périsse jamais ! »

ITEMS	Note	RISQUES DU SECTEUR 3/ LE BOURG D'ARRIERE-COTE DE RUMENGOL
Bâti architectural		Peu de risque concernant le sanctuaire religieux classé au titres de Monuments Historiques. Il existe peut-être plus de risque concernant le bâti plus modeste (murets en pierre, maison datant de la fin du XIXème et du début du XXème).
Cône de vue et paysage		Peu de risque mais les deux cônes de vue sont fortement dépendants de la gestion des espaces agricole et naturel du secteur.
Espaces publics		Le risque pourrait émaner d'un projet de réaménagement qui ne tiendrait pas compte de l'aspect rural du bourg et qui préconiserait la standardisation des espaces publics notamment du parking devant l'église Notre Dame de Rumengol et la fontaine Notre-Dame-de-Tout-remède pour mieux organiser la circulation et identifier les lieux.
Foncier		Faible
Sociabilité		Que l'école Diwan et le centre de formation (MFR de Rumengol) ferment ou déménagent ailleurs.
Animation		Que ce secteur ne soit plus pratiqué à l'année par les locaux mais uniquement en saison par quelques touristes.
identité		Que le site religieux ne fasse oublier l'identité rurale de ce lieu de vie. Que le sanctuaire ne soit abordé qu'à travers une interprétation religieuse et non d'un point de vue plus historique et culturel maritime.

ITEMS	Note	POTENTIALITES/RECOMMANDATIONS DU SECTEUR 3/ LE BOURG D'ARRIERE-COTE DE RUMENGOL
Bâti architectural		Classer les éléments bâtis relevant du patrimoine « maritime » dans le PLU et le PLUi Leur attribuer des règlements spécifiques en vue de conserver une homogénéité entre le site naturel et les éléments bâtis d'intérêt patrimonial maritime. Il est préconisé une « mise sous-cocon » des ruines de la chapelle Saint Jean.
Cône de vue et paysage		
Espaces publics		Conserver et entretenir les murs et murets en pierres qui soulignent la route en direction de la forêt du Cranou. Pour les routes et chemins maintenir les bas-côtés enherbés et insister sur la réduction de la vitesse automobile sans pour autant ajouter d'aménagement spécifique. Il est possible de rétrécir le champ visuel par endroit à l'aide de plantes sur les bas-côtés.
Parcellaire, foncier	
Sociabilité Animation		Essayer de faire vivre et d'animer ce secteur tout au long de l'année en organisant des concours photos, des marches sportives ou des courses natures pour faire connaître les atouts de ce site protégé. On ne protège bien que ce que l'on a appris à aimer. Initier les enfants des écoles du Faou à cette histoire maritime riche en prenant appui sur ce bâti identifié.
identité		S'appuyer sur les chemins pédestres existants pour cheminer tel un pèlerin depuis le port du Faou jusqu'au bourg de Rumengol. Sur le parcours valoriser les lieux présentant des éléments bâtis d'intérêt patrimonial (ancienne chapelle Saint Jean, scierie de Pont-Coat, anciens moulins...).

ITEMS	Note	INTERET PATRIMONIAL DU SECTEUR 4/ LA FORET MARITIME DU CRANOU
Bâti architectural		<ul style="list-style-type: none"> ● Pas forcément de bâti mais quelques arbres exceptionnels à relier à l'exploitation de cette forêt maritime du temps de Louis XIV et de la mise en gestion par Colbert et des explorations scientifiques au départ de Brest. ● Ruines de la chapelle St Conval, restent deux stèles gauloises, un statue du Saint et un calvaire. ● Site de l'ancien manoir du Cranou ● Maisons forestières
Cône de vue et paysage		Un paysage forestier qui change et varie au cours des saisons.
Espaces publics		Les chemins forestiers.
Parcellaire, foncier		Grandes parcelles héritées de l'administration des eaux et forêts (actuel ONF) depuis 1829.
Sociabilité		La forêt du Cranou est un lieu de promenade unique en Finistère parce que les forêts sont rares en Bretagne et particulièrement en Finistère.
Animation		Ponctuellement, c'est un terrain d'étude (formation agricole du Nivot, école du Faou) ou de courses (orientation, pédestres). Régulièrement, la forêt est pratiquée par les randonneurs.
identité		Maintien d'un lien entre professionnels de la charpenterie de Marine et les forestiers du Cranou. Les chênes anciens martelés parce qu'ils étaient destinés à la construction navale. Le bois de chêne étant soit « tors » soit « droit ».

ITEMS	Note	RISQUES du SECTEUR 4/ / LA FORET MARITIME DU CRANOU
Bâti architectural		Dégradation des ruines de la chapelle St Conval, des deux stèles gauloises, de la statue du Saint et du calvaire.
Cône de vue et paysage		Que la forêt domaniale ne soit plus entretenue par l'Office National des Forêts (faute de moyens ou par transfert de propriété) Risque de monoculture d'arbre et perte des essences naturels historiques de chêne et de hêtre
Espaces publics		
Foncier		
Sociabilité		
Animation		
identité		Que les liens entre les forestiers et les charpentiers de marine ne disparaissent ainsi que les chênes martelés.

ITEMS	Note	POTENTIALITES/RECOMMANDATIONS du SECTEUR 4 / LA FORET MARITIME DU CRANOU
Bâti architectural		
Cône de vue et paysage		
Espaces publics		
Parcellaire, foncier		
Sociabilité		
Animation		Favoriser l'accueil des visiteurs dans la forêt du Cranou avec une meilleure signalisation d'un sentier d'interprétation historique en forêt et proposer des hébergements pour les randonneurs.
identité		S'appuyer sur les chemins pédestres existants pour cheminer de la forêt au port et réciproquement

Port d'intérêt Patrimonial®



Après lecture de cette feuille, le comité de suivi et le maire du Faou s'engagent à la respecter car elle conditionne l'obtention du label « Port d'intérêt Patrimonial® » pour les cinq années à venir.

Fait à ...*Le Faou*....., le *27/06/2019*.....

Signature(s) :



Marc PASQUALINI